ANTÉCÉDENT

(export du DFSM au 07/12/2025 à 05:47)

[1] ANTÉCÉDENT (Matière antécédente) Médecine - Médecine

adj.

Etymologie FEW XXIV 642a: antecedens

Définition Matière qui précède, qui est à l'origine d'un organe, d'une partie du corps, d'une maladie.

Notes

• var MATIÈRE

Citations

- Item tu dois entendre que la matiere antecedente des cheveux, ce sont humeurs qui sont engendrés au foye, mais la matiere prochaine vient de la tierce digestion par laquelle est faite evaporacion.

 Anon. [Bernard de Gordon], *Pratique Fleur de lys, ca 1470, II, 1.*
- Item note que en flux de emorroydes compete premierement saignee pour la matiere antecedente de la veine basilique et aprés de la sophene pour la matiere conjoincte.

 Apon [Parnard de Gordon] Pratique Flour de las equitations de la conjoince de la conj
 - Anon. [Bernard de Gordon], Pratique Fleur de lys, ca 1470, V, 21.
- Donc la cure si est en alteracion de la matiere antecedente et en evacuacion d'icelles par choses qui ont regart a la matiere et au lieu.
 - Anon. [Bernard de Gordon], Pratique Fleur de lys, ca 1470, VI, 9.
- [...] mais en temps de interpolacion on doit ainsi ouvrer : que la matiere soit digeree en partie par choses ingrossatives pour la matiere antecedente, qu'elle ne flue au lieu et en partie par choses diuretiques et aperitives pour la matiere conjoincte en telle maniere qu'elles excedent en chaleur. Anon. [Bernard de Gordon], *Pratique Fleur de lys, ca 1470, VI, 9.*

[2] ANTÉCÉDENT (Cause antécédente.) Médecine - Médecine

adj.

Etymologie FEW XXIV 642a: antecedens

Définition Cause qui est susceptible de provoquer une maladie.

Notes

• V. CAUSE

Citations

- [...] et c'est celle dont Ypocras parle que c'est la mains malle, car le sang est le moins mal, et qui mieulx peut estre corrigé et evacué quant a la cause antecedent, et aussi quant a la conjointe ; et pour ce est ce la moins perilleuse [...]
 - Martin de Saint-Gilles, Comment. Aphorismes Ypocras, 1363, p. 210.
- [...] aulcune douleur vient de cause privee, aulcune de cause lointaigne : cause privee, c'est quant la cause prochaine et antecedente est ou cerveau et qui ne vient pas d'autre part ; cause lointaigne, c'est quant les vapeurs ou les fumées montent en l'estomac ou du foye ou de l'esplain ou de la matrice etc. et ainsi des autres.
 - Anon. [Bernard de Gordon], Pratique Fleur de lys, ca 1470, II, 10.
- Au commencement se les choses particulieres s'i accordent, faites saignees des II. basiliques pour la cause antecedente et puis des II. sophenes pour la cause conjoincte et que on attraye la matiere vers les parties basses et puis mondifiés la matiere selon l'exigence de l'umeur pechant.

 Anon. [Bernard de Gordon], *Pratique Fleur de lys, ca 1470, VII, 8.*